

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 626

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, Mme Colin-Oesterlé, M. Gernigon et M. Valletoux

ARTICLE 15

À la deuxième phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« rédigé »,

le mot :

« produit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.